

Admission post-bac : le rôle clé des enseignants

Les équipes éducatives fournissent un appui essentiel tout au long de la procédure Admission post-bac (APB). Afin d'aider les élèves, les enseignants sont amenés à connaître eux-mêmes le fonctionnement du portail APB. Des supports existent pour les aider dans cette démarche.

Découvrir le dispositif APB dès la première

La procédure Admission post-bac (APB) est l'étape indispensable à la poursuite d'études des élèves de terminales générale, technologique ou professionnelle. Le portail www.admission-postbac.fr permet de candidater dans la majorité des formations accessibles après le bac : BTS, DUT, licences, classes préparatoires, etc. Ce site national centralise et simplifie les démarches de préinscription des élèves de terminale dans l'enseignement supérieur. La procédure APB s'effectue en plusieurs étapes au cours de l'année de terminale, de la création de son dossier APB par l'élève jusqu'à son inscription dans son futur établissement : saisie puis confirmation des vœux, constitution de dossiers pour certains établissements, classement des vœux, phases d'admission... Le calendrier de la procédure est le même pour tous les candidats (voir encadré « APB : le calendrier 2017 »). Depuis 2014, le portail APB met à disposition une application test, www.simulation-apb.fr, afin d'aider les élèves de première (voire de terminale) et les équipes éducatives à mieux se familiariser avec l'outil. Ce site test donne la possibilité de créer un dossier fictif de candidat et de s'entraîner à simuler des vœux. Les données ne seront pas conservées l'année suivante où commencera la véritable utilisation de l'outil.

Un rôle d'accompagnement et de suivi en terminale

En terminale, les enseignants sont amenés à accompagner les élèves dans leurs démarches d'inscription en 1^{re} année d'enseignement supérieur. Le professeur principal s'assure que les élèves créent leur dossier électronique APB, saisissent leurs vœux, confirment leurs candidatures et répondent aux propositions d'admission. Le site de gestion <https://gestion.admission-postbac.fr> permet aux chefs d'établissement et aux professeurs de saisir les notes et appréciations des élèves de terminale. Le professeur principal a accès depuis son compte au suivi des vœux de ses élèves ainsi qu'au suivi des réponses. Les services académiques d'information et d'orientation (SAIO) viennent en appui des équipes éducatives à travers des temps de formation et des supports d'information, accessibles sur les sites internet des académies (voir « Pour en savoir plus »). Les conseillers d'orientation psychologues proposent aussi des outils pour aider les professeurs dans leur mission.

Pour en savoir plus

Portail APB : www.admission-postbac.fr

APB : les ressources des services académiques d'information et d'orientation (SAIO) :

- consulter le site du SAIO de Créteil
- consulter le site du SAIO de Paris
- consulter le site du SAIO de Versailles



APB : le calendrier 2017

- ✓ **Judi 1^{er} décembre 2016** : ouverture du nouveau site. Les élèves peuvent consulter l'offre des formations référencées sur le portail.
- ✓ **Du vendredi 20 janvier au lundi 20 mars 2017** : création du dossier électronique APB et saisie des vœux de formation par les élèves.
- ✓ **Jusqu'au dimanche 2 avril 2017** : confirmation des vœux, constitution et envoi des dossiers pour les formations qui le demandent.
- ✓ **Jusqu'au mercredi 31 mai 2017** : classement des vœux.
- ✓ **Du jeudi 8 juin au mercredi 19 juillet 2017** : phases d'admission et réponse des élèves.
- ✓ **À partir de début juillet 2017** : inscription administrative dans l'établissement pour la formation obtenue.